

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2026

VISANT À PERMETTRE AUX SALARIÉS DE CERTAINS ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES DE TRAVAILLER LE 1ER MAI - (N° 2335)

Commission	
Gouvernement	

N° 43

AMENDEMENT

présenté par

M. Portes, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE UNIQUE

Rédiger ainsi cet article :

« Après le 6° de l'article L. 3133-1 du code du travail, il est inséré un 6° *bis* ainsi rédigé :« 6° *bis* Le 26 juin ; »**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement, le groupe parlementaire de la France insoumise propose de reconnaître le 26 juin comme jour férié et chômé en l'honneur des ouvriers mobilisés lors des journées de juin 1848 pour la République démocratique et sociale et en mémoire de la sanglante répression qui s'est abattue sur eux.

Les journées de juin sont une révolte populaire contre la classe dominante, hypocrite et sécessionniste.

Sécessionniste car à l'origine de la crise économique, par son refus entêté d'investir.

Hypocrite car refusant de faire advenir la république sociale, abandonnant le peuple au chômage et à la misère en décidant la dissolution des ateliers nationaux.

Pour imposer sa politique antisociale et ses réformes libérales, aristocratie et bourgeoisie ont main dans la main provoqué la mort de plus 4000 insurgés. Elles ont fait le jeu de l'autoritarisme en retirant toute légitimité populaire à la république bourgeoise.

Comme le rappelle l'historien et politiste Samuel Hayat, "les journées du 23 au 26 juin 1848 constituent une rupture dans l'histoire de l'idée de République au 19e siècle [...] Elles marquent l'événement fondateur de la République comme règne de l'élection, et parallèlement le refoulement, voire la forclusion, d'une certaine interprétation de la République."

Ces journées de juin 1848 symbolisent donc la rupture de l'oligarchie française avec le projet d'une République sociale et émancipatrice.

Afin de renouer avec cet idéal, nous proposons la création d'un jour férié et chômé le 26 juin.